

# Bilan technique et financier du S2REnR de la Réunion

01/01/2021

## Préambule

Le S2REnR de la Réunion a été approuvé le 19/03/2019 par le préfet de la Réunion. Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une capacité d'accueil de 162,7 MW. Il prévoit pour cela des investissements sur le réseau de transport à hauteur de 3,4 M€ correspondant à la création d'un transformateur déphaseur au poste électrique d'Abondance.

La quote-part s'établit, après actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon l'indice TP12a (indice INSEE du BTP – Réseaux d'énergie et de télécommunication hors fibre optique) à 22 k€/MW (montant initial au 19 mars 2019 de 20,9 k€/MW évalué selon les conditions économiques de 2017).

- Valeur de l'indice en 12/2017 = 108,2 (parution au JO du 22/03/18)
- Valeur de l'indice en 09/2020 = 112,1 (parution au JO du 17/01/2021)
- **Quote-part actualisée =  $(112,1/108,2) \times 20,9 = 22 \text{ k€/MW}$**

Le présent document a pour objet d'établir un état technique et financier de la mise en œuvre de ce S2REnR à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Evolutions de la production d'énergie renouvelable

Production (MW)	A la date d'approbation du schéma	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
En file d'attente	45	93
En service	427	436
Total	472	529

Entre le 19 mars 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, 9 MW de projets photovoltaïque ont été mis en service et 69 MW de projets EnR sont entrés en file d'attente dans le cadre du S2REnR :

- 1 MW de biomasse
- 18 MW de projets éolien+stockage dont 10 MW de capacités S2REnR utilisées uniquement (un repowering d'une installation existante pris en compte).
- 32 MW de projets photovoltaïque
- 16 MW de projets photovoltaïque+stockage

Un volume de 2 MW de projets EnR (uniquement photovoltaïque) de puissance installée inférieure à 100 kVA sont entrés en file d'attente et ont signé leur convention de raccordement avant l'entrée en vigueur du décret du n°2020-382 du 31 mars 2020 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Conformément à la réglementation en vigueur avant l'application de ce nouveau décret, la puissance de ces projets n'a pas été déduite des capacités réservées pour le S2REnR.

Ainsi, sur les 69 MW de projets EnR en file d'attente dans le cadre du S2REnR, 59 MW ont utilisé de la capacité réservée.

### Avancement des travaux de l'état initial

L'état initial du S2REnR de la Réunion prend en compte le projet de poste électrique de Mont Vert et son alimentation par deux liaisons depuis le poste de Saint Pierre. L'ensemble de ces travaux est à la seule charge du gestionnaire de réseau.

Le poste électrique de Mont Vert et ses liaisons de raccordement ont été mis en service en novembre 2020.

### Avancement des travaux du S2REnR

Le seuil de déclenchement des travaux associés à la mise en service du transformateur déphaseur n'est pas encore atteint avec les projets actuellement en file d'attente.

Le coût prévisionnel associé à cet investissement indiqué dans le S2REnR est de 3400 k€ (aux conditions économiques de 2017). Le coût prévisionnel actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon l'indice TP12a (indice INSEE du BTP – Réseaux d'énergie et de télécommunication hors fibre optique) est de (indice base 100) :

- Valeur de l'indice en 12/2017 = 108,2 (parution au JO du 22/03/18)
- Valeur de l'indice en 09/2021 = 112,1 (parution au JO du 17/01/2021)
- **Coût actualisé =  $(112,1/108,2) \times 3400 = 3522$  k€**

Les sommes déjà dépensées au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élèvent à 22 k€ correspondantes à la fourniture d'un premier livrable d'étude.

## Evolution du schéma depuis son approbation

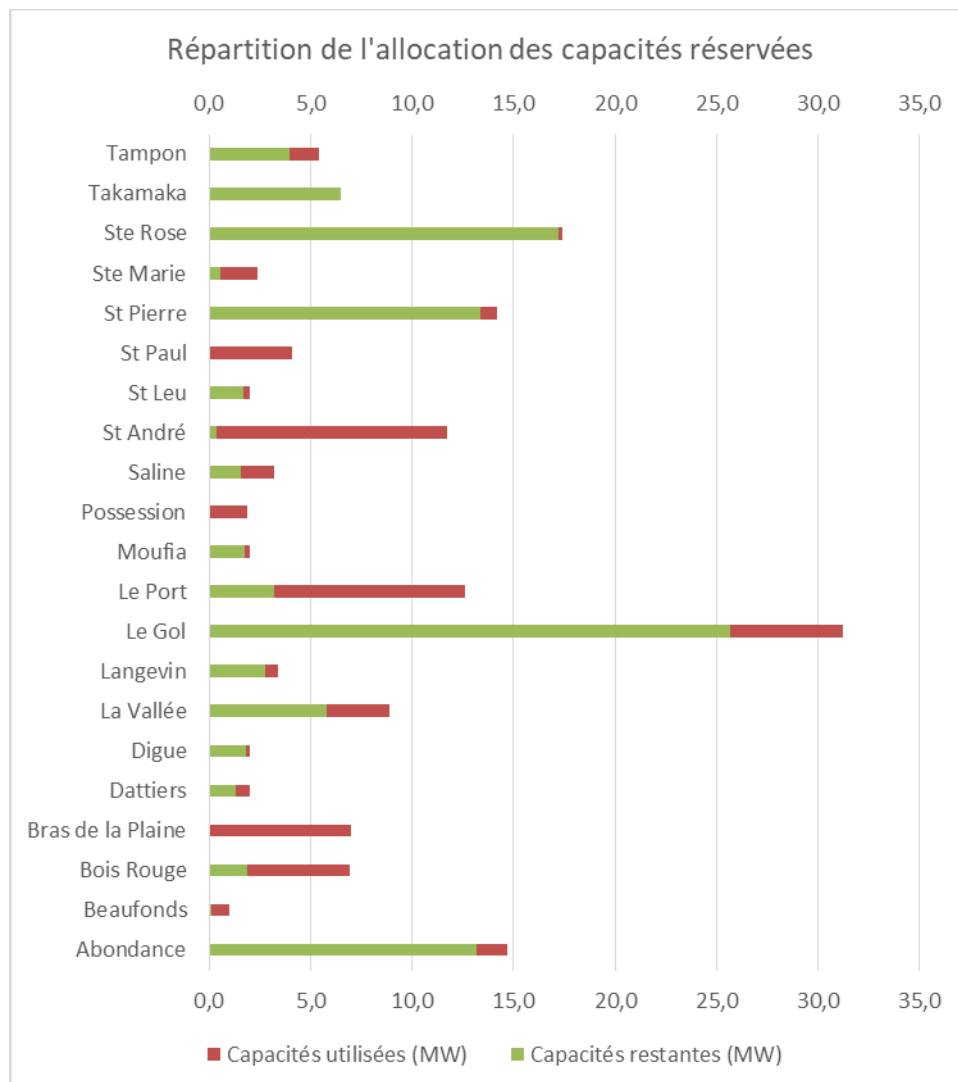
Afin de prendre en compte les besoins des producteurs pour la localisation et le volume de leurs projets d'installations EnR, le S2REnR de la Réunion a fait l'objet de transferts de capacité réservée sur l'année 2020. Aucun transfert n'a donné lieu à des déplacements de travaux.

Au total, un volume de 6,1 MW a été transféré entre les postes :

- 3 MW ont été transféré depuis le poste du Port vers les postes de Possession (+0.9 MW et St Paul (+2,1MW)).
- 3,1 MW de capacités ont été transférés depuis le poste de St Pierre vers le poste de Bras de la Plaine.

L'évolution des capacités réservées par poste après transferts de capacité est illustrée ci-dessous.

Les valeurs numériques et la liste complète des transferts sont donnés en annexe.



## Etat des dépenses et des quotes-parts perçues

Depuis l'approbation du schéma de la Réunion, les quotes-parts perçues de la part des producteurs EnR s'élèvent à 27 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette somme découle des quotes-parts perçues au titre des versements partiels des projets en file d'attente, selon leur échéancier de paiement.

Ces recettes sont à mettre en regard des éléments suivants :

- sommes dépensées pour la réalisation des ouvrages de création du schéma au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 22 k€
- sommes dépensées et engagées pour la réalisation des ouvrages de création du schéma au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 22 k€
- dépenses totales prévues pour la réalisation des ouvrages de création du schéma : 3522 k€.

## Conclusion

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 environ 37 % des capacités réservées ont été affectées. Le rythme d'affectation est modéré.

Le seuil de déclenchement des travaux prévus n'a pas encore été atteint.

A ce jour, le mécanisme de transfert des capacités réservées a été utilisé et a permis de prendre en compte les besoins des producteurs pour la localisation et le volume de leurs projets d'installations EnR sans difficulté.

Annexe 1 – Evolution des capacités par poste

	<b>Capacités initiales réservées (MW)</b>	<b>Capacités totales après transferts (MW)</b>	<b>Capacités restantes (MW)</b>
<b>Abondance</b>	14,7	14,7	13,2
<b>Beaufonds</b>	1,0	1,0	0,1
<b>Bois Rouge</b>	6,9	6,9	1,9
<b>Bras de la Plaine</b>	3,9	7,0	0,0
<b>Dattiers</b>	2,0	2,0	1,3
<b>Digue</b>	2,0	2,0	1,8
<b>La Vallée</b>	8,9	8,9	5,8
<b>Langevin</b>	3,4	3,4	2,8
<b>Le Gol</b>	31,2	31,2	25,7
<b>Le Port</b>	15,6	12,6	3,2
<b>Moufia</b>	2,0	2,0	1,7
<b>Possession</b>	1,0	1,9	0,0
<b>Saline</b>	3,2	3,2	1,5
<b>St André</b>	11,7	11,7	0,4
<b>St Leu</b>	2,0	2,0	1,7
<b>St Paul</b>	2,0	4,1	0,0
<b>St Pierre</b>	17,3	14,2	13,4
<b>Ste Marie</b>	2,4	2,4	0,6
<b>Ste Rose</b>	17,4	17,4	17,2
<b>Takamaka</b>	6,5	6,5	6,5
<b>Tampon</b>	5,4	5,4	3,9

## Annexe 2 – Transferts réalisés

	<b>Volume transféré (MW)</b>	<b>Depuis le poste</b>	<b>Vers le poste</b>
11/06/2020	2,104	St Pierre	Bras de la Plaine
30/06/2020	0,100	St Pierre	Bras de la Plaine
30/06/2020	0,096	St Pierre	Bras de la Plaine
01/07/2020	1,8	Le Port	St Paul
01/07/2020	0,400	St Pierre	Bras de la Plaine
23/08/2020	0,197	Le Port	St Paul
23/08/2020	0,6	Le Port	Possession
24/09/2020	0,099	St Pierre	Bras de la Plaine
30/09/2020	0,100	St Pierre	Bras de la Plaine
05/10/2020	0,086	St Pierre	Bras de la Plaine
30/11/2020	0,100	Le Port	St Paul
24/12/2020	0,100	St Pierre	Bras de la Plaine
27/12/2020	0,100	Le Port	Possession
27/12/2020	0,100	Le Port	Possession
27/12/2020	0,100	Le Port	Possession